

Cadres de planification stratégique

2005–2015

Qui nous sommes

L'IPPF est un prestataire mondial de services de santé sexuelle et reproductive et l'un des premiers défenseurs de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction pour tous. C'est un mouvement d'organisations nationales oeuvrant avec et pour les communautés et les individus.

L'IPPF œuvre pour un monde où hommes, femmes et jeunes gens ont le contrôle de leur corps et donc de leur destinée. Un monde où ils sont libres de devenir parents ou non; libres de décider du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances ; libres d'avoir une vie sexuelle saine sans les conséquences d'une grossesse non désirée ni de maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH. Un monde où la distinction Homme/Femme, ou la sexualité, ne sont plus source d'inégalité ou de stigmatisation. L'IPPF ne reculera pas et fera tout en son possible pour préserver ces choix et ces droits à l'intention des générations futures.

Notre vision

L'IPPF envisage un monde dans lequel tous – femmes, enfant et jeunes gens – ont accès à l'information et aux services dont ils ont besoin ; un monde dans lequel la sexualité est reconnue comme étant un aspect naturel et précieux de la vie ; un monde dans lequel les choix sont respectés et dans lequel la stigmatisation et la discrimination n'ont pas lieu d'être.

Notre mission

L'IPPF vise à améliorer la qualité de vie des personnes en faisant campagne pour la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction et en dispensant des services de SSR, destinés particulièrement aux populations pauvres et vulnérables.

Nous faisons tout pour que les femmes ne soit pas soumises à des risques inutiles de blessure, maladie et mort suite à une grossesse ou un accouchement. Nous défendons le droit de tous les jeunes à bénéficier d'une vie sexuelle libérée du poids d'un mauvais état de santé, d'une grossesse non désirée, de la violence et la discrimination. Nous soutenons le droit de la femme, si elle souhaite interrompre sa grossesse, à le faire légalement et sans risque. Nous luttons pour l'élimination des infections sexuellement transmissibles (IST) et la réduction de la propagation et de l'impact du VIH/sida.

Nos valeurs fondamentales

L'IPPF considère que les droits en matière de sexualité et de reproduction doivent être garantis pour chacun car ce sont des droits humains fondamentaux. Nous nous consacrons à l'égalité des sexes et à l'élimination de la discrimination qui présente une menace pour le bien-être individuel et une violation de la santé et des droits humains, particulièrement ceux des jeunes filles. Nous faisons grand cas de la diversité et tenons à la participation des jeunes et des personnes vivant avec le VIH/sida à notre gouvernance et à nos programmes. Nous estimons que le volontariat est au cœur de notre mission et de la promotion de notre cause. Nous nous sommes engagés à travailler avec les communautés, les gouvernements, d'autres organisations et les donateurs.

Première édition publiée en 2004

Seconde édition publiée en 2006

Troisième édition publiée en 2007

**International Planned
Parenthood Federation**

4 Newhams Row, Londres SE1 3UZ

Royaume Uni

tél +44 (0)20 7939 8200

fax +44 (0)20 7939 8300

email info@ippf.org

web www.ippf.org

Constituée par acte du Parlement britannique,
l'IPPF est une organisation caritative enregistrée
sous le numéro 229476

Introduction

Le cadre stratégique de l'IPPF, fruit d'une élaboration consensuelle au sein de toute la Fédération, et aujourd'hui l'objet d'une seconde impression, conjugue l'entendement de notre passé à la vision de notre avenir. Approuvé par le Conseil de gouvernance en 2003, il associe les idées et les expériences des Associations membres, des hauts volontaires, des Bureaux régionaux et du Bureau central.

Ces dernières années, de nombreuses promesses ont été faites pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de sexualité et de reproduction de millions de femmes, d'hommes et de jeunes dans le monde. L'une d'entre elle, l'objectif « d'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive », date de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'était tenue au Caire en 1994. Aujourd'hui, la relation entre santé de la reproduction et pauvreté est clairement admise dans les Objectifs de développement du millénaire. Ceci tient au document final du Sommet mondial des Nations Unies de 2005 et à la recommandation du Secrétaire général demandant l'ajout aux ODM de l'objectif « d'accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015 ».

L'IPPF a décidé de se concentrer sur cinq domaines prioritaires sur une période de 10 ans. Ce sont les cinq Axes :

- **Adolescents/jeunes** : l'accès de cette génération – dont les effectifs ont atteint des proportions historiques – aux informations et services dont elle a besoin.
- **VIH et SIDA** : l'un des plus grands défis de santé publique auquel le monde est confronté et qui affecte de plus en plus les femmes et les jeunes.
- **Avortement** : la cause du décès de milliers de femmes partout dans le monde lorsqu'il est pratiqué de façon dangereuse ou illégale.
- **Accès** : aux services et informations – l'une des affaires inachevées de la CIPD.
- **Plaidoyer** : l'une des responsabilités majeures de l'IPPF à tous les échelons.

En augmentant la capacité des Associations membres pour qu'elles atteignent les objectifs du cadre stratégique, l'IPPF peut faire de sa vision une réalité. Ceci comprend la mise au point de quatre stratégies de soutien au cadre et à son application à l'échelon local : 1) gouvernance et accréditation 2) mobilisation de ressources 3) développement du potentiel d'action ; 4) suivi et évaluation. Les Associations membres auront le soutien total du Secrétariat tout au long de cette mise en oeuvre du cadre stratégique à tous les échelons de la Fédération.

Adolescents/jeunes

But : Tous les adolescents et les jeunes connaissent leurs droits en matière de sexualité et de reproduction ; ils peuvent faire des choix et prendre des décisions informées en ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive et peuvent agir conformément à ces choix et décisions.

Objectifs

1. **Renforcer l'engagement et le soutien pour la santé, ainsi que les droits et les besoins des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de reproduction.**
2. **Promouvoir la participation des jeunes à la gouvernance et à l'identification, le développement et la gestion des programmes qui les affectent.**
3. **Améliorer l'accès à une éducation sexuelle complète, à l'écoute des jeunes et qui tienne compte des sexospécificités.**
4. **Améliorer l'accès au plus grand éventail possible de services proches des jeunes.**
5. **Réduire les obstacles et pratiques liés aux différences entre les sexes et qui affectent la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction des jeunes femmes.**

Stratégies programmatiques

1. **Renforcer l'engagement et le soutien pour la santé, ainsi que les droits et les besoins des adolescents et des jeunes en matière de sexualité et de reproduction.**
 - a) Plaidoyer
 - pour des attitudes positives envers la sexualité des jeunes, qui reconnaissent leurs droits et leurs besoins spécifiques en matière de SSR ;
 - pour un environnement qui soutienne et favorise le respect des DSSR (droits et santé en matière de sexualité et de reproduction) des jeunes ;
 - pour des ressources ;
 - pour étendre à tous les jeunes les prestations d'information, d'éducation et de services de SSR ;
 - pour un changement des lois et pour une législation qui leur soit favorable ;
 - pour promouvoir la Convention des droits de l'enfant.
 - b) Responsabiliser et mobiliser les jeunes pour qu'ils plaident en faveur de leurs droits.
 - c) Travailler en partenariat avec les organisations de jeunes, les organisations de la société civile, le secteur privé et les gouvernements.

2. Promouvoir la participation des jeunes à la gouvernance et à l'identification, au développement et à la gestion des programmes qui les affectent.

- a) Plaidoyer
 - Promouvoir l'IPPF comme organisation orientée sur les jeunes ;
 - Promouvoir la participation des jeunes à la prise de décisions et à l'élaboration d'orientations politiques au sein de leurs communautés ;
 - Promouvoir la participation des jeunes dans des manifestations et sur la scène nationales et internationales.
- b) Sensibiliser les adultes pour travailler à égalité avec les jeunes.
- c) Veiller à la participation active des jeunes à la gouvernance, à la gestion des programmes et à la recherche, à tous les échelons de la Fédération et à l'extérieur.
- d) Revoir la structure de gouvernance (ou en établir une autre) qui favorise la participation des jeunes à tous les échelons de la Fédération.
- e) Institutionnaliser la participation des jeunes, dans différentes situations (volontaires, personnel).
- f) Promouvoir et appuyer les initiatives des jeunes.
- g) Initier et promouvoir des programmes de leadership pour les jeunes.

3. Améliorer l'accès à une éducation sexuelle complète, à l'écoute des jeunes et qui tienne compte des sexospécificités.

- a) Plaider pour et dispenser une éducation qui promeuve une approche positive de la sexualité des jeunes, ainsi qu'une démarche non prescriptive étayée par une documentation avérée et orientée sur les droits.
- b) Identifier et mettre en œuvre des programmes destinés à des jeunes ayant des besoins et des orientations sexuelles différents.
- c) Tester, évaluer et développer progressivement des approches innovantes qui intègrent l'information sur la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction, l'éducation sexuelle et les aptitudes à la vie quotidienne.
- d) Améliorer le partenariat et le dialogue avec les parents, les enseignants, les autorités locales, etc.
- e) Accroître la participation des jeunes au développement et à la mise en œuvre de la prestation d'information et d'éducation.
- f) Développer des lignes d'orientation sur l'éducation sexuelle qui s'appuient sur une documentation avérée et des bonnes pratiques.

4. Améliorer l'accès au plus grand éventail possible de services proches des jeunes.

- a)** Fournir une prestation de services de haute qualité, à l'écoute des jeunes, et qui répondent aux besoins spécifiques des garçons et des filles (y compris les services liés à l'avortement, à la contraception d'urgence et au VIH/sida).
- b)** Tester, évaluer et accroître progressivement des approches innovantes pour une prestation de services intégrés de santé sexuelle et reproductive qui répondent aux divers besoins et orientations sexuels des jeunes.
- c)** Etablir des systèmes et partenariats efficaces de renvoi en consultation pour les jeunes.
- d)** Développer la participation des jeunes au développement, à la mise en place, au suivi et à l'évaluation des services.
- e)** Améliorer la capacité, la prise de conscience et la motivation des prestataires de services, afin de s'assurer de l'engagement du personnel.

5. Réduire les obstacles et pratiques liés aux différences entre les sexes, et qui affectent la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction des jeunes femmes.

- a)** Mobiliser la société civile et plaider pour qu'elle remette en questions les obstacles et pratiques liés aux inégalités entre les sexes, qui affectent la santé et les droits des jeunes femmes en matière de sexualité et de reproduction.
- b)** Créer des opportunités qui vont responsabiliser les jeunes femmes, améliorer leurs méthodes de prise de décision et leur permettre de participer aux débats généraux sur le développement.
- c)** Faire en sorte que les garçons et les hommes prennent en compte l'égalité des sexes.

VIH/sida

But : Réduction de l'incidence mondiale du VIH/sida et protection totale des droits des personnes ayant contracté le VIH/sida.

Objectifs

1. **Lever les obstacles sociaux, religieux, culturels, économiques et politiques qui ne font qu'accroître la vulnérabilité au VIH/sida.**
2. **Accroître l'accès à des interventions efficaces pour la prévention des IST/VIH/sida grâce à des programmes de SSR intégrés et qui tiennent compte des sexospécificités.**
3. **Accroître l'accès aux soins, au soutien et au traitement des personnes infectées par le VIH/sida et soutenir leur entourage.**
4. **Accroître les liens programmatiques et stratégiques entre la SSR et le VIH/sida.**

Stratégies programmatiques

1. **S'attaquer aux obstacles sociaux, religieux, culturels, économiques et politiques qui ne font qu'accroître la vulnérabilité au VIH/sida.**
 - a) Une gestion des savoirs et compétences – y compris de la recherche – pour comprendre les réalités sociales, religieuses, culturelles, économiques et politiques qui empêchent la prévention du VIH/sida et débouchent sur davantage de stigmatisation du VIH/sida.
 - b) Une sensibilisation au VIH/sida et aux autres questions liées, à tous les niveaux et par divers moyens d'information.
 - c) Un plaidoyer pour créer un environnement favorable à la promotion et à l'exercice des droits humains, dont la SSR.
 - d) Une recherche active de partenariats (avec les gouvernements, les ONG, les OBD, les agences de l'ONU, la BIRD) etc, pour maximiser l'impact des interventions de sensibilisation et de plaidoyer.
 - e) La participation aux réseaux traitant du VIH/sida, comme les mécanismes de coordination nationaux (MCN), et leur renforcement.
 - f) La participation au développement de politiques et de la législation.
 - g) Un plaidoyer pour l'intégration de la SSR et du VIH/sida aux politiques d'allègement de la pauvreté.
 - h) La promotion active de l'intégration des politiques et programmes de SSR et VIH/sida.
 - i) La participation de toutes les parties prenantes, dont les PVVS.

2. Accroître l'accès à des interventions efficaces pour la prévention des IST/VIH/sida grâce à des programmes de SSR intégrés et tenant compte des sexospécificités.

- a) L'accès, l'interprétation et la diffusion de documents sur les programmes et les interventions.
- b) Une Communication pour un changement de comportement (CCC) en matière de SSR et de VIH/sida, qui soit avérée et sensible à la culture et la sexospécificité.
- c) L'intégration de la prévention des IST/VIH/sida à l'éducation sexuelle.
- d) La promotion de la protection double.
- e) La promotion d'une responsabilité conjointe et individuelle pour la protection contre le VIH et la grossesse non désirée.
- f) L'intégration des services de IST/VIH/sida comme la gestion des IST, la prise en charge psychosociale volontaire, le dépistage (CTV) et la prévention de la transmission de la mère à l'enfant.
- g) Une réponse aux besoins en SSR des femmes vivant avec le VIH.
- h) L'intégration des services de SSR aux programmes de IST/VIH/sida.
- i) L'élaboration et la consolidation de partenariats, en particulier pour la création de réseaux de renvoi en consultation.
- j) La garantie de la disponibilité des préservatifs féminins et masculins.
- k) L'amélioration de la capacité et des compétences en vue d'intégrer la SSR aux services de VIH/sida.

3. Accroître l'accès aux soins, au soutien et au traitement des personnes infectées et/ou affectées par le VIH/sida.

- a) Le plaidoyer pour accroître l'accès aux soins, au soutien et au traitement des PVVS, ARV inclus.
- b) La diffusion et l'adaptation, à l'échelon national, des politiques, normes, protocoles, etc. liés au VIH/sida.

- c) L'analyse de situation de la prestation de services et de soins aux PVVS dans le pays.
 - d) L'élaboration et la consolidation de partenariats : relevé des prestataires de services et de soins, établissement de réseaux de renvoi en consultation.
 - e) Selon le contexte national, une prestation de services aux PVVS pouvant inclure :
 - Le CVT
 - La PTME
 - Les services de SSR pour les personnes séropositives
 - Les soins palliatifs
 - La prévention et le traitement des infections opportunistes et autres problèmes liés au VIH/sida
 - Une prise en charge psychosociale pour les personnes séropositives en bonne santé (nutrition, bonne hygiène de vie, etc.)
 - Une prise en charge psychosociale pour les personnes affectées par le VIH
 - Des soins à domicile
 - Un conseil juridique
 - Un traitement comprenant les ARV
 - f) Des approches de participation communautaire (dont les soins à domicile) avec la participation active des PVVS.
-

4. Accroître les liens programmatiques et stratégiques entre la SSR et le VIH/sida.

- a) Plaider pour une meilleure intégration des politiques et programmes de SSR et VIH/sida en y incluant un suivi.
- b) Améliorer la capacité à prendre en compte les problèmes comme les avantages liés à l'intégration de la SSR et du VIH/sida.

Avortement

But : La reconnaissance universelle du droit à l'avortement sans risque et la réduction de la proportion des avortements à risque.

Objectifs

- 1. Renforcer l'engagement politique et celui du public pour le droit au choix et à l'accès à l'avortement sans risque.**
- 2. Améliorer l'accès à l'avortement sans risque.**
- 3. Généraliser la prestation des services liés à l'avortement en tant que partie intégrante des services de SSR.**
- 4. Sensibiliser le grand public, les décideurs et les groupes de professionnels clés à l'impact de l'avortement à risque sur la santé publique et la justice sociale.**

Stratégies programmatiques

- 1. Renforcer l'engagement politique et celui du public pour le droit de choisir et d'avoir accès à l'avortement sans risque.**
 - a) Définition et modalités d'application du droit au choix et à l'accès à l'avortement sans risque, en tissant des liens avec les droits humains.
 - b) Elaboration, diffusion et révision régulière des documents de synthèse et de politique et des déclarations de l'IPPF sur les questions liées à l'avortement.
 - c) Sensibilisation du personnel et des volontaires à tous les échelons de la Fédération, et amélioration des compétences en matière de plaidoyer.
 - d) Sensibilisation et mobilisation de l'opinion publique.
 - e) Développement de partenariats stratégiques (réseaux, alliances, coalitions, consortiums, etc.) avec les ONG, les collectifs de femmes, les groupes et organisations de professionnels, les associations des droits humains et les groupes religieux.
 - f) Un plaidoyer étayé par une documentation avérée auprès des gouvernements, des politiciens, des juristes, des professionnels de la santé et des leaders d'opinion pour qu'ils reconnaissent, protègent et appliquent ces droits – que ce soit par la légalisation ou la dépénalisation.
 - g) Une participation active de l'IPPF au débat mondial.
- 2. Améliorer l'accès à l'avortement sans risque.**
 - a) Documentation et diffusion d'informations, au grand public, aux prestataires de services et aux autres acteurs clés, sur le statut juridique de l'avortement et l'accès à des services d'avortement sans risque.
 - b) Promotion de services confidentiels, sans jugement, abordables et de grande qualité.
 - c) Prestation de services d'avortement dans les limites de la loi, notamment pour les jeunes femmes ainsi que les groupes défavorisés et marginalisés.

- d) Renvoi en consultation vers des structures publiques et privées.
- e) Développement de partenariats stratégiques ainsi que soutien et formation à la prestation de services.
- f) Renvoi/Orientation vers des services de soins post-abortum, de traitement des complications et de contraception.
- g) Un plaidoyer auprès des gouvernements afin d'élargir la prestation de services liés à l'avortement au sein des secteurs publics, privé, et des ONG.

3. Généraliser la prestation des services liés à l'avortement en tant que partie intégrante des services de SSR.

- a) Un plaidoyer pour que les services liés à l'avortement fassent partie des services de SSR.
- b) Une prestation de services liés à l'avortement qui soient sans risque, confidentiels, sans jugement et abordables, notamment pour les jeunes femmes ainsi que les groupes défavorisés et marginalisés.
- c) L'établissement de normes de soins pour les services liés à l'avortement et le développement de lignes d'orientation et de protocoles pour les mettre en œuvre.
- d) L'introduction d'options simples, appropriées et innovantes pour la prestation de services liés à l'avortement, avortement médical inclus.
- e) L'amélioration des capacités et le développement de la prestation de services liés à l'avortement.
- f) La documentation et le partage des expériences et modèles de bonnes pratiques dans les programmes concernant l'avortement.

4. Sensibiliser le grand public, les décideurs et les groupes de professionnels clés à l'impact de l'avortement à risque sur la santé publique et la justice sociale.

- a) L'élaboration, le développement et le maintien – par la Fédération – d'une base de données mondiale sur les questions liées à l'avortement.
- b) L'évaluation, la documentation et la diffusion de l'incidence et de l'impact de l'avortement à risque sur la santé et le bien-être des femmes, de leurs familles et des groupes marginalisés.
- c) L'utilisation d'études de cas sur les circonstances qui entourent l'expérience individuelle de femmes ayant eu recours à un avortement à risque, et la recherche sur l'avortement.
- d) La collaboration avec les partenaires clés (médias, professionnels de la santé, ONG, organisations de femmes, organisations de défense des droits humains et responsables communautaires) pour créer un réseau de leaders d'opinion informés et sympathisants.

Accès

But : Tous les individus, particulièrement les personnes démunies, marginalisées, socialement exclues et mal desservies peuvent exercer leurs droits, faire des choix informés pour ce qui concerne leur santé sexuelle et reproductive et avoir accès à l'information, l'éducation et aux services de SSR de qualité, planification familiale incluse.

Objectifs

1. **Lever les obstacles socio-économiques, culturels, religieux, politiques et juridiques afin de faciliter l'accès à l'information, l'éducation et aux services en matière de SSR.**
2. **Renforcer l'engagement et le soutien politiques en faveur des programmes de SSR.**
3. **Donner aux femmes les moyens de faire des choix et d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction.**
4. **Encourager l'engagement des hommes envers la SSR.**
5. **Améliorer l'accès à l'information et à l'éducation sexuelle en utilisant une approche orientée sur les droits.**
6. **Améliorer l'accès à des services de SSR de grande qualité en utilisant une approche orientée sur les droits.**

Stratégies programmatiques

1. **Lever les obstacles socio-économiques, culturels, religieux, politiques et juridiques afin de faciliter l'accès à l'information, l'éducation et aux services en matière de SSR.**
 - a) Créer de nouveaux partenariats et renforcer ceux qui existent avec les ONG, y compris les collectifs et groupes de femmes et de jeunes, les leaders religieux, la société civile, le secteur privé, les médias et autres acteurs clés.
 - b) Influencer les responsables politiques et les parlementaires pour faire lever les obstacles.
 - c) Promouvoir une participation active de tous les acteurs clés pour identifier les obstacles et développer/mettre en œuvre /évaluer des stratégies pour les lever.
 - d) Faire campagne pour la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction.

2. Renforcer l'engagement et le soutien politiques en faveur des programmes de SSR.

- a) Influencer les gouvernements, les politiciens, les décideurs et autres groupes influents pour qu'ils introduisent et/ou renforcent des mécanismes (comme les approches sectorielles et les stratégies de réduction de la pauvreté) afin que la prestation d'information et de services de SSR soit assurée pour tous les groupes identifiés.
- b) Promouvoir/appuyer le développement et la mise en place de programmes de SSR nationaux efficaces et de grande qualité pour tous les groupes identifiés.

3. Donner aux femmes les moyens de faire des choix et d'exercer leurs droits en matière de sexualité et de reproduction.

- a) Promouvoir l'équité et l'égalité des sexes.
- b) Développer et promouvoir des programmes innovants pour lutter contre la violence envers les femmes et les pratiques néfastes.
- c) Veiller à ce que toutes les femmes puissent, quel que soit leur âge ou leur situation de famille, prendre des décisions qui soient les leurs pour tout ce qui touche à leur santé et leurs droits en matière de sexualité et de reproduction.

4. Encourager l'engagement des hommes envers la SSR.

- a) Travailler avec les hommes pour identifier et répondre à leurs besoins en matière de SSR, en incluant les méthodes de planification familiale destinées aux hommes.
- b) Veiller à ce que les hommes comprennent bien et défendent les droits des femmes et des hommes en matière de sexualité et de reproduction, ainsi que l'équité et l'égalité des sexes.

5. Améliorer l'accès à l'information et à l'éducation sexuelle en utilisant une approche orientée sur les droits.

- a) Donner des informations précises et exactes en matière de DSSR.
- b) Adopter et promouvoir des approches innovantes pour garantir l'accès à une information en matière de SSR fondée sur les besoins de groupes spécifiques.
- c) Promouvoir une éducation sexuelle complète à l'aide d'approches innovantes et spécifiques selon l'âge et le sexe.
- d) Adopter des réponses appropriées aux programmes qui ne prônent que l'abstinence.

6. Améliorer l'accès à des services de SSR de grande qualité en utilisant une approche orientée sur les droits.

- a) Promouvoir des services de SSR intégrés et de haute qualité à l'intention des groupes marginalisés et mal desservis.
- b) Promouvoir la disponibilité et l'acceptabilité des méthodes contraceptives, contraception d'urgence incluse.
- c) Créer et/ou développer des modèles de services de SSR/PF – d'extension, mobiles, satellitaires et à base communautaire – appropriés, performants et de qualité destinés aux populations marginalisées et mal desservies.
- d) Renforcer et élargir les partenariats stratégiques pour une prestation de services de SSR qui intègre le renvoi en consultation.
- e) Répondre aux besoins en SSR des groupes en situation d'urgence du fait d'une instabilité politique et d'une catastrophe naturelle.

Plaidoyer

But : Un soutien et un engagement publics, politiques et financiers en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction, à l'échelle nationale comme à l'échelle internationale.

Objectifs

1. **Renforcer la reconnaissance internationale des DSSR, y compris une politique et une législation qui promeuvent, respectent, protègent et permettent d'exercer ces droits.**
2. **Entraîner un plus grand soutien du public pour un engagement et une responsabilité des gouvernements envers les DSSR.**
3. **Inscrire les DSSR au rang des priorités à l'ordre du jour du développement, de façon à augmenter les ressources.**

Stratégies programmatiques

1. **Renforcer la reconnaissance internationale de la santé et des droits en matière de sexualité et de reproduction (DSSR), y compris une politique et une législation qui promeuvent, respectent, protègent et permettent d'exercer ces droits.**
 - a) Nouer des liens avec les gouvernements, les décideurs clés, et autres groupes d'influence (y compris les associations et collectifs de femmes, les ONG, les groupes de réflexion, les parlementaires, les multilatéraux, les universitaires, les fonctionnaires, etc.), et travailler avec eux pour prendre des mesures de soutien aux DSSR – que ce soit dans le cadre de nouveaux partenariats ou de partenariats existants.
 - b) Elaborer des positions détaillées en matière de politique et formuler des messages clairs à l'intention des groupes cibles identifiés.
 - c) Plaider auprès des gouvernements et des groupes en se servant d'informations avérées, y compris des informations provenant des programmes de l'IPPF, leur démontrer l'importance et l'impact des DSSR et les inciter à prendre des mesures.
 - d) Analyser les messages et tactiques de l'opposition et formuler des messages et des stratégies qui les anticipent, y répondent et les content.
 - e) Travailler en partenariat avec la société civile pour exercer une influence sur les gouvernements et les groupes d'influence et trouver une complémentarité qui profite à tous.
 - f) Développer de bonnes relations avec les médias pour augmenter la couverture des DSSR.
 - g) Coordonner la mobilisation autour d'événements majeurs, de conférences, de réunions et de journées internationales pour donner une image positive des DSSR et du travail de l'IPPF/ donner davantage de visibilité aux DSSR et au travail de l'IPPF.

2. Entraîner un plus grand soutien du public pour un engagement et une responsabilité des gouvernements envers les DSSR.

- a) Construire des relations avec le public et l'impliquer dans la prise de mesures en faveur des DSSR à tous les niveaux.
- b) Formuler des messages clairs, simples, ciblés et cohérents destinés à toute la Fédération sur chacun des 5 Axes.
- c) Travailler avec des médias ciblés d'une façon efficace et innovante pour sensibiliser, diffuser l'information, faire passer les messages et gagner un large soutien aux DSSR.
- d) Susciter une mobilisation sociale avec les groupes communautaires (par ex. plaider par les pairs, réunions, événements, chefs de communautés) afin de développer un engagement personnel et un soutien public pour le concept de la SSR et des droits qui s'y rapportent.

3. Inscrire les DSSR au rang des priorités à l'ordre du jour du développement, de façon à augmenter les ressources.

- a) Plaider auprès des gouvernements, des donateurs, des multilatéraux, du secteur privé et de la société civile pour démontrer que les DSSR sont essentiels à la réduction de la pauvreté (ODM) et au développement.
- b) Veille et diffusion d'informations sur les actions et les investissements gouvernementaux par rapport à leurs engagements en faveur des DSSR.
- c) Travailler avec des médias ciblés de façon innovante et efficace pour sensibiliser et diffuser une information et des messages de mobilisation en faveur des DSSR.
- d) Nouer des liens avec les gouvernements, les ONG et autres groupes d'influence pour démontrer le caractère prioritaire des DSSR dans l'ordre du jour de développement (ODM, DSLP), et ainsi garantir davantage de ressources.
- e) Mobiliser des ressources auprès du grand public.
- f) Souligner l'importance d'avoir des réserves en matière de produits de santé sexuelle et reproductive adaptées aux besoins.

Notes

Notes

Notes

Nous ouvrons pour un
monde où hommes
et femmes ont contrôle
de leur corps et donc
de leur destinée.

International Planned
Parenthood Federation
4 Newhams Row, London SE1 3UZ
United Kingdom

tel +44 (0)20 7939 8200
fax +44 (0)20 7939 8300
email info@ippf.org
web www.ippf.org